

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE76

présenté par  
M. Armand, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« définis »,

le mot :

« mentionnés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.